

AUTORISATION PARENTALE 2023

Animation de quartier - Ancenis-Saint-Géréon

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	
Etablissement scolaire fréquenté :	
Responsable (s) légal (aux).....	
Adresse :	
.....	
.....	
Téléphone personnel :/...../...../...../.....	
<u>Personne à joindre en cas d'urgence (si différent) :</u>	
Nom et prénom :	
Adresse.....	
Téléphone :/...../...../...../.....	
Nom et numéro de la compagnie d'assurance en responsabilité civile :	
.....	

Je soussigné.e Mr et/ou Mme

autorise mon fils / ma fille (nom/prénom)

à participer aux animations de quartier encadrées par le Service Jeunesse de la Ville d'Ancenis-Saint-Géréon.

Cette autorisation parentale permet :

- de venir à partir de 8 ans, sur les animations de quartier sur les horaires et les lieux définis par les animateurs jeunesse.
- de participer aux sorties supplémentaires, avec une participation financière particulière à chaque activité

autorise la Mairie d'Ancenis-Saint-Géréon à prendre des photos de mon enfant ou à le filmer afin d'utiliser l'image dans diverses publications écrites et réseaux sociaux.

Ancenis-Saint-Géréon, le

Signature précédée de la mention «lu et approuvé » :